



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

04 FEVRIER 2021



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'EPCI DU CANTAL
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

SOMMAIRE

Liste d'émargement	2
1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 27/10/2020	4
2- Campagne de vaccination Anti-Covid 19 :	4
⇒ Point concernant la procédure solidaire proposée par l'AMF 15 en lien avec la Préfecture du Cantal	4
3- Application du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie	6
4- Représentation de l'AMF 15	7
➔ Désignations d'ores et déjà réalisées	7
⇒ Désignations à effectuer	8
5- Actions de communication de l'AMF 15	9
⇒ Elaboration des cartes d'identité de Maires	9
⇒ Annuaire des maires et des présidents d'epci du cantal	9
⇒ Communication de l'AMF 15	10
6- Débat d'orientation budgétaire	10
7- Dossiers d'actualités de l'AMF 15	10
⇒ France RELANCE : rencontre avec Mme la Sous-préfet	10
⇒ Comité technique SAFER	10
8- FORMATIONS	10
⇒ Formations budget 2021 en partenariat avec le CNFPT	11
9- Questions diverses	11

Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
MEMBRE DE DROIT		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	Représenté par M. BERTHELIER
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	Présente
M. BONHOMET Hubert		
	Maire d'Ayrens	Excusé
M. DANEMANS François		
	Maire de Puycapel	Excusé
M. GIMENEZ Antoine		
	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOUL Isabelle		
	Maire d'Arpajon sur Cère	Présente
M. MONTIN Christian		
	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian		
	Maire de Maurs	Présent
M. PRADAL Gérard		
	Maire de Labrousse	Présent
6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR		
Mme BENEZIT Sophie		
	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	Présente
M. BOUDON Robert		
	Maire de Lieutadès	Excusé
M. VERDIER Jean Louis		
	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles		
	Maire de Murat	Excusé
M. MAGE Jean		
	Maire de Condat	Excusé
Mme ROCHES Patricia		
	Maire de Coren	Présente
5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
M. BRIANT Stéphane		
	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis		
	Maire du Falgoux	Présent
M. FABRE Jean-Marie		
	Maire de Saint-Chamant	Excusé
M. GALEYRAND Jean-Pierre		
	Maire de Champagnac	Présent
M. PEYRAL David		
	Maire de Pleaux	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA		
Mme BRU Dominique		
	Présidente de Cère et goul en Carlades	Présente
M. FEVRIER Eric		
	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Présent
M. LENTIER Jean-luc		
	Vice-Président de la CABA	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		
M. ACHALME Didier		
	Président de Hautes – Terres Communauté	Excusé

Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Présente
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté	Présente
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean- Pierre	Président du Pays de Mauriac	Présent
2 CONTROLEURS DE GESTION		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Excusé
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Présent

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 04 février 2021 en précisant l'intérêt de réunir pour la première fois depuis le renouvellement des instances de l'AMF 15, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition de la Salle Hélicas par la Mairie d'Aurillac.

1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 27/10/2020

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2021, M. MONTIN a souhaité faire état de deux sujets évoqués à l'occasion du dernier conseil d'administration :

- ⇒ **Bilan Appel aux dons envers les sinistrés de la tempête Alex :**
 - 23 communes du Cantal ont procédé à un don pour un montant de 19 448€. Cependant beaucoup de dons n'ont pas été intégré à ce bilan en date du 08 décembre 2020.
- ⇒ **Mobilisation Autour de la sauvegarde du train Aubrac**
 - Mme ROCHES, en tant que présidente de l'Association pour la sauvegarde du train Aubrac a précisé qu'à ce jour, environ 100 collectivités, réparties sur 4 départements (dont 50 dans le Cantal), ont adopté cette motion. Mme ROCHES a tenu à remercier l'ensemble des communes qui ont pris part à cette démarche.

DECISION :

- ⇒ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont pris acte du procès-verbal du CA en date du 27/10/2020, validé à l'unanimité.**

2- Campagne de vaccination Anti-Covid 19 :

- ⇒ Point concernant la procédure solidaire proposée par l'AMF 15 en lien avec la Préfecture du Cantal

M. MONTIN a rappelé sa participation en tant que Président de l'AMF 15, aux audio-conférences organisées par M. le Préfet du Cantal concernant la situation sanitaire dans le Cantal.

La campagne de vaccination est à ce jour ouverte aux personnes de + 75 ans et aux personnels soignants de + 50 ans.

M. le Président a tenu à souligner la nécessité d'accompagner les personnes âgées sans quoi, pour certaines, elles ne se feront certainement pas vaccinées.

C'est pourquoi l'AMF 15 a souhaité mettre en place un protocole en lien avec la préfecture afin de proposer une démarche solidaire pour mobiliser les élus et les bénévoles des CCAS, afin d'identifier les personnes ayant besoin d'un soutien pour prendre rendez-vous et se rendre au centre de vaccination.

Pour cela, un formulaire dédié a été mis en ligne sur le site de l'AMF 15 permettant de saisir les personnes âgées désireuses d'être accompagnées. Le secrétariat de l'AMF 15 transfère les données au cabinet de la Préfecture qui transmet ensuite directement la liste à l'ARS.

Une fois la prise de rendez-vous validée par le centre de vaccination, la Préfecture recontactera directement les élus afin que la commune puisse coordonner le déplacement des personnes âgées au centre de vaccination.

- *Question : M. CHAMBON : doit-on obligatoirement saisir les personnes sur le formulaire de l'AMF 15 ? Ne peut-on pas transmettre les fichiers réalisés en interne par les communes ?*

- Réponse : il est nécessaire d'utiliser uniquement le formulaire créé en ligne afin de ne pas perdre les données et permettre également au centre de vaccination de procéder à des filtres par arrondissement. Des observations peuvent être saisies pour préciser notamment des informations transmises par les personnes âgées.

Cf : les 6 étapes de la procédure solidaire

M. MONTIN a également souligné la prise en charge à hauteur de 50 % du taxi par la Région Auvergne Rhône Alpes.

[Cf : lien vers le site de la Région Auvergne Rhône Alpes](#)

- *Question : Mme LANTUEJOULS : si une commune utilise son propre transport scolaire afin d'accompagner les personnes âgées au centre de vaccination, la Région prend-elle en charge une partie de la dépense ?*

- Réponse : l'AMF 15 questionnera la Région Auvergne Rhône Alpes.

- *Question : Mme GINEZ : Dans quelle mesure la CPAM accompagne la prise en charge des transports ?*

- Réponse : l'AMF 15 questionnera la CPAM

- *Question : Mme BRU : Est-ce que toutes les mairies ont été informées de cette procédure ?*

- Réponse : M. MONTIN a confirmé que l'information a été envoyée par newsletter à l'ensemble des communes. Mme LANTUEJOULS a précisé qu'un courrier de M. le Préfet a également été transmis à l'ensemble des communes faisant état de la procédure solidaire engagée avec l'AMF 15.

- A cette occasion, M. MONTIN a rappelé l'importance de la Newsletter de l'AMF 15 qui a pour objectif de synthétiser les informations d'actualité.

- Mme ZANCHI a rappelé l'importance de créer des listes d'attente afin de ne pas perdre des doses.

- Mme GINEZ et Mme LANTUEJOULS ont précisé que les centres de vaccinations ne fonctionnent pas de la même façon en termes de tenue des listes d'attente et cela peut être préjudiciables pour les personnes âgées qui se sentent découragés face à des refus de prise de rendez-vous.

- *Question : Mme Bru : : peut-on espérer la création d'autre centre de vaccination dans le Cantal ?*

- Réponse : M. MONTIN a précisé qu'à ce jour, aucun nouveau centre de vaccination n'est prévu après sollicitation de la Préfecture.

- M. MONTIN a rappelé la préoccupation qui demeure concernant les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, car pour le moment aucune démarche n'est prévue.

DECISION :

- ⇒ Un rappel de la démarche solidaire dans le cadre de la newsletter de l'AMF 15 doit être fait.
- ⇒ M. le Président de l'AMF 15 a invité chaque membre du Conseil d'administration à relayer l'information au sein de leur commune et intercommunalité.

3- Application du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie

→ cf. PDF joint

- M. MONTIN a rappelé l'historique de ce dossier engagé il y environ 3 ans, mais qui pour différentes raisons, n'a pas avancé à la hauteur des objectifs fixés, c'est pourquoi il convient de procéder à un rappel de la réglementation en vigueur.
 - Pour cela, le SDIS représenté par et M. Skrzynski – Directeur et M. MARIOU- Service prévention, et Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) représenté par son directeur, M. DORE, ont fait état du bilan du Règlement Départemental de Défense contre l'Incendie.
 - M. MONTIN a rappelé le rôle primordial du CIT, qui proposait aux communes une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec une entreprise afin qu'elle assure le contrôle des débits des Poteaux et bouches s d'incendie et leur géolocalisation. Cette action était à la charge des communes.
 - A noter : La maintenance des poteaux et bouches par les communes est quotidienne alors que le contrôle des débits est obligatoire tous les 4 ans.
- ⇒ Intervention de M. Skrzynski , directeur du SDIS du Cantal et de M. MARIOU
La réforme de la réglementation de la Défense Extérieure contre l'Incendie date de 2017.
- **Enjeux de la réforme :**
 - Disposer d'une base de données départementales actualisées de la défense incendie
 - Clarifier les compétences exercées par les communes et le SDIS
 - Pour rappel les communes doivent :
 - S'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre
 - Procéder aux actions de maintenance et de contrôle techniques des PEI

- **Constats**
 - M. MARIOU a attiré l'attention sur le manque d'intérêt de la part des communes concernant la production des arrêtés, en témoigne le nombre de 72 arrêtés produits à ce jour, soit seulement 29 % des communes du Cantal.
 - La date limite pour produire les arrêtés étaient le 31/12/2018
 - Certaines communes procèdent à des investissements importants non justifiées. Il est judicieux de prendre l'attache du SDIS afin d'obtenir des conseils concernant les investissements à prévoir et à engager.
- **Proposition du SDIS :**
 - Devant le manque de production d'arrêtés communaux, le versement de la subvention DETR pourrait être conditionné à la production des arrêtés municipaux de la Défense d'intérêt incendie afin de percevoir des aides DETR pour la réfection des points d'incendie ?
 - Transfert de la police spéciale de la DECI aux EPCI ?

A noter : L'arrêté communal ¹est constitué de 2 documents : un tableur Excel et un arrêté municipal : cf Annexe 1

- M. MONTIN a souligné le fort taux de renouvellement des Maires du Cantal à hauteur de 45 %. Ces nouveaux élus n'ont pas connu l'historique de la démarche de 2018 qui a permis grâce au CIT d'établir les éléments stratégiques qui permettront in fine d'élaborer les arrêtés municipaux. C'est pourquoi il est nécessaire de relancer ce dossier qui concerne l'ensemble des communes. Il en va de l'efficacité des services de secours en cas d'incendie notamment.

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration valide une communication en partenariat avec le SDIS à produire et diffuser auprès de l'ensemble des communes**

4- Représentation de l'AMF 15

→ Désignations d'ores et déjà réalisées

- M. MONTIN a fait état des désignations réalisées par le bureau restreint de l'AMF 15, à savoir
 - **Comité de bassin Adour Garonne :**
 - Mme CHARRIAUD Céline : Président de Saint-Flour Communauté, collègue des EPCI
 - M. PRADAL Gérard : Maire de Labrousse, collègue des communes de Montagne
 - **Constitution de la Commission départementale de dépouillement des votes dans le cadre des élections par correspondance pour le renouvellement du CSFPT**
 - Titulaire : M. PRADAL, Maire de Labrousse / Suppléante : Mme BRU : Présidente de la Communauté du Carladès

¹ Annexe 1 : **Modèle type d'arrêté communal ou intercommunal**

- Titulaire : M. GIMENEZ, Maire de Quézac / suppléante : Mme CABECAS :
Présidente du Pays de Gentiane
- **Conférence régionale du sport**
 - M. DELAMAIDE Charly : Vice-Président à la CABA
 - M. SABOT Denis : Chataigneraie cantalienne
- **ARS**
 - Conseil de surveillance : M. COSNIER, maire de Marmanhac (suppléant)
 - Commission de coordination des politiques publiques de santé dans les domaines des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux :
 - Mme ZANCHI, Maire de Mauriac (titulaire)
 - Mme LEMAIRE Isabelle, maire de Montsalvy (suppléant)
- **Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (crpa)**
 - M. DESCOEUR François : Maires d'Anglards de Salers
 - M. BRIANT Stéphane : Maire d'Antignac
 - Mme ROCHES Patricia : Maire de Coren les Eaux

⇒ Désignations à effectuer

- **Formation restreinte et désignation du rapporteur général et des 2 assesseurs de la CDCI**
 - M. MONTIN a rappelé le rôle pivot de la CDCI en amont de la mise en œuvre des projets d'intercommunalité.
 - Pour rappel, l'AMF 15 a déposé une liste complète en vue la constitution de la CDCI en date du 28/10/2020 qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 02/12/2020 .
 - Il est demandé à ce jour de proposer une liste d'élus issus la formation plénière en vue de la constitution de la formation restreinte et de nommer un rapporteur général et 2 assesseurs

DECISION :

- ⇒ Le Conseil d'Administration donne pouvoir au bureau restreint de constituer la formation restreinte de la CDCI
- ⇒ Le Conseil d'Administration propose de nommer
 - Mme CHARRIAUD Céline : en tant que rapporteur général
 - M. SOULIER et M. PRADAL en tant qu'assesseurs
- ⇒ A NOTER : ces nominations ne seront effectives seulement si les personnes pré citées sont en capacité de candidater au regard du collège auquel elles appartiennent.
- ⇒ Ainsi, le bureau restreint pourra être amené à procéder à des modifications.

- Jury d'examen dans le cadre de la mise en place de diplômes pour certaines professions du secteur funéraire
- Commission consultative en matière d'enseignement privé (ccmep)
- Commission départementale de sécurité civile
- Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (ccdsa)

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration donne pouvoir au bureau restreint de désigner les élus au sein des 4 commissions précitées**
- ⇒ **Le Conseil d'Administration désigne M. MONTIN, en tant que représentant de l'Observatoire AMF des agressions envers les élus**

5- Actions de communication de l'AMF 15

- ⇒ Elaboration des cartes d'identité de Maires
- M. MONTIN a rappelé la démarche proposée par l'AMF 15 visant à produire des cartes d'identités pour les Maires et adjoints du département du Cantal,
- Cette prestation a été validée par M. le Préfet du Cantal. A ce jour 64 cartes d'identités ont été créés.

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration souhaite qu'une information par le biais de la newsletter soit à nouveau relancée pour inviter tous les élus du Cantal à commander une carte d'identité.**

- ⇒ Annuaire des maires et des présidents d'epci du cantal
- L'annuaire des Maires du Cantal est un outil de communication essentiel pour de nombreuses collectivités et partenaires.
- La livraison de l'annuaire est prévue pour fin mars 2021.

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration valide le prix unitaire de l'annuaire des Maires du Cantal à hauteur de 30€ TTC, prix pratiqué en 2014.**

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration valide la création d'un compte Facebook et Instagram de l'AMF 15 afin de communiquer sur les actions de l'association.**

6- Débat d'orientation budgétaire

- ⇒ Ce point n'a pas été traité à l'occasion du Conseil d'Administration du 04 février 2021

7- Dossiers d'actualités de l'AMF 15

- ⇒ France RELANCE : rencontre avec Mme la Sous-préfet

M. MONTIN a rappelé la nomination de Mme MOURGUES, Sous-Préfet à la relance dans le Cantal.

Il a été convenu avec ses services que le secrétariat de l'AMF 15 relaiera les appels à projet dans le cadre de la newsletter de l'AMF 15.

Concernant la DSIL de relance, les membres du Conseil d'administration ont évoqué les projets retenus avec une incompréhension ressentie de la part de certaines communes qui ont vu aucun projet communal retenus au bénéfice de projets intercommunaux structurants.

DECISION :

- ⇒ **Le Conseil d'Administration demande à M. le Président de faire remonter à M. le Préfet cette incompréhension afin que les futures priorisations intègrent dans une plus large mesure le poids des projets portés par les communes rurales notamment.**

- ⇒ Comité technique SAFER

- M. MONTIN a fait état du courrier envoyé ²au président de la SAFER Auvergne Rhône Alpes concernant le dysfonctionnement du comité technique du Cantal.
- Les communes sont des acteurs incontournables du marché foncier et à ce titre en tant que président de l'AMF 15, M. MONTIN a rappelé l'importance de parvenir à écrire une nouvelle feuille de route.
- Dans l'attente des échanges à venir entre les organismes de la profession agricole et la préfecture, M. MONTIN a précisé qu'il ne siègerait pas au prochain comité technique.

8- FORMATIONS

² Annexe 2 : courrier envoyé SAFER

⇒ Formations budget 2021 en partenariat avec le CNFPT

- En partenariat avec le CNFPT et l'AMF 15, des formations concernant l'élaboration du budget sont proposées au binôme : secrétaire de mairie/ maire, dans les 3 arrondissements du Cantal.

9- Questions diverses

- M. CHAMBON, Maire du Falgoux a attiré l'attention des membres du Conseil d'Administration sur plusieurs points :
 - Le dysfonctionnement du réseau Orange suite à la tempête :
 - Durant plusieurs jours, les administrés sont restés sans aucune ligne téléphonique.
 - M. CHAMBON a souligné la négligence des intervenants techniques d'Orange, procédant à des réparations sans aucune mise en sécurité des câbles laissés sur la voie publique qui au fil des jours subissent de nouveaux désagréments du fait de l'absence de protection.
 - La tempête du mois de décembre a impliqué pour la commune des dépenses importantes non prévues au budget, notamment concernant le déneigement.
 - M. CHAMBON a insisté sur la nécessité que ces communes soient reconnues en catastrophe naturelle afin d'obtenir des aides spécifiques.
- Car scolaire / intempérie :
 - Suite aux épisodes neigeux, à plusieurs reprises des arrêtés préfectoraux ont été pris interdisant le ramassage scolaire des enfants.
 - Plusieurs élus ont constaté l'inadéquation entre la réalité du terrain et la dangerosité non avérée et la prise des arrêtés préfectoraux.
 - Les membres du Conseil d'Administration souhaitent qu'une concertation en amont soit effectuée avec les élus avant la prise des arrêtés préfectoraux afin d'obtenir un retour « terrain ».